

# LE JOURNAL ANGERLAIS

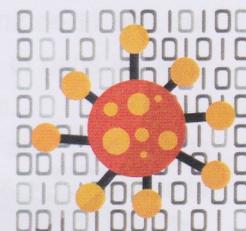
N°99 DECEMBRE/JANVIER 2020/21

## VACCINATION

Dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, une campagne de vaccination est en cours.

**Si vous avez plus de 75 ans** et désirez vous faire vacciner, vous pouvez contacter la mairie pour vous faire aider à la prise de rendez-vous : **02.35.97.10.30**

La vaccination est réalisée au centre hospitalier de Dieppe, avenue Pasteur. Il vous faudra vous munir de votre carte d'identité et de votre carte vitale. Prenez soin de vous.



## SITE INTERNET COMMUNAL

[www.Angiens-76.com](http://www.Angiens-76.com)

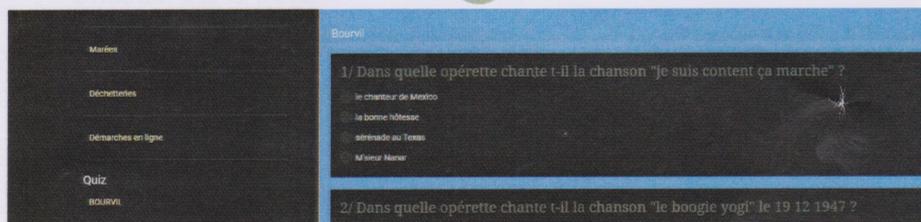
Toutes les informations de notre commune sont désormais accessibles via son site internet.

Retrouvez toute l'actualité d'Angiens ainsi que les informations pratiques : horaires des déchetteries, tarifs de location de la salle floréal... en ligne !

Votre Journal Angerlais est disponible en version PDF.

Suite à son lancement début décembre dernier, le site comptabilisait à la fin décembre plus de 200 connexions et 2100 pages lues !

Nous vous proposons pour démarrer cette nouvelle année un jeu sur le thème de notre cher Bourvil. Venez tester vos connaissances !



## INTERDICTION DE CIRCULATION

Depuis le 20 octobre 2020, un arrêté municipal a été pris à Blossesville interdisant la circulation dans la rue allant à Manneville-ès-plain aux véhicules hors de la commune. Cet arrêté a été pris suite à la fermeture du pont à l'intersection des routes D69 et D4. Une déviation est en place vers Veules-les-roses.

Nous mettons en garde ceux qui oseraient braver l'interdit qu'ils s'exposent à une amende de 135€ et un retrait de 4 points sur leur permis de conduire.



## CHANDELEUR

### RECETTE DES CRÊPES

#### INGRÉDIENTS :

- 300g de farine
- 3 œufs
- 3 cuillères à soupe de sucre
- 2 cuillères à soupe d'huile
- 50g de beurre fondu
- 60cl de lait ou lait végétal
- 5cl de rhum ambré



#### PRÉPARATION :

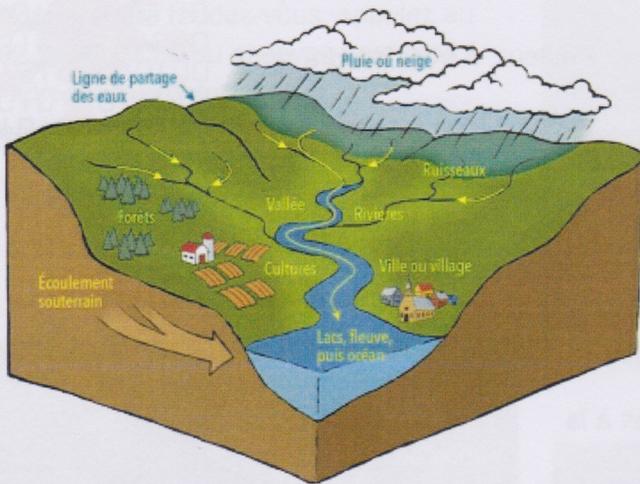
- Mettre la farine dans un saladier et former un puits.
- Y déposer les œufs entiers, le sucre, l'huile et le beurre.
- Mélanger délicatement avec un fouet en ajoutant au fur et à mesure le lait. La pâte ainsi obtenue doit avoir une consistance d'un liquide légèrement épais.
- Ajouter le rhum.
- Faire chauffer une poêle antiadhésive et la huiler très légèrement. Y verser une louche de pâte, la répartir dans la poêle puis attendre qu'elle soit cuite d'un côté avant de la retourner.

## BASSINS VERSANTS

### Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Un cours d'eau principal prend généralement sa source en hauteur et se jette dans un autre cours d'eau, une mer ou un océan. Il s'agit de son exutoire. Avant de rejoindre son exutoire, celui-ci recueille les eaux d'autres cours d'eau, appelés affluents.

Le bassin versant est ainsi le territoire sur lequel tous les écoulements des eaux convergent vers un même point, l'exutoire de ce bassin. Les limites séparant deux bassins versants sont appelées lignes de partage des eaux.



### Qu'est-ce qu'un syndicat de bassins versants ?

Les syndicats de bassins versants sont des structures intercommunales. Ils gèrent de façon cohérente, de l'amont vers l'aval, les problèmes d'inondations et de coulées boueuses.

Il leur incombe, généralement, la réalisation et l'entretien des aménagements de lutte contre les inondations, pour la protection des biens et des personnes.

Ils agissent globalement sur trois volets :

- Agricole : pour limiter la production de ruissellement à la source.
- Urbain : pour empêcher les constructions dans les zones à risque et inciter les communes et les lotisseurs à gérer leurs eaux pluviales.
- Hydraulique : pour créer ou faire créer des aménagements comme des bassins de rétention, des mares, des prairies inondables, l'implantation de haies, pour gérer les ruissellements inévitables lors de fortes pluies.

## LA COMMUNE D'ANGIENS EST CONCERNÉE PAR DEUX BASSINS VERSANTS

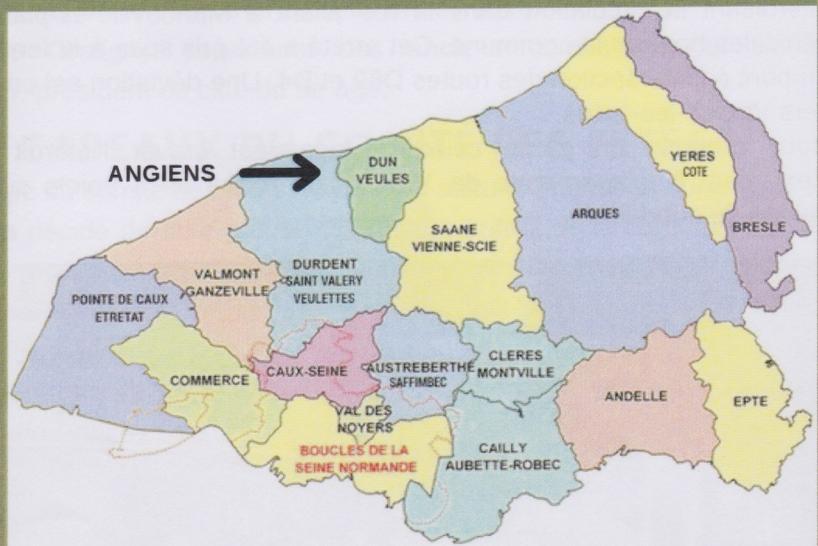
- Le Syndicat Bassins Versants du Dun et de la Veules,
- Le Syndicat Bassins Versants de la Durdent - St Valéry - Veulettes.

La ligne de crête séparant ces deux bassins versants se situe entre Angiens et Mesnil Durdent.

Chaque année, la Commune cõtise à chacun de ces SMBV, en fonction de la surface au sol gérée par ces institutions.

Trois ouvrages sur Silleron recueillent les eaux venant de la plaine d'Houdetôt et de St Pierre-le-viger. Des vannes permettent la régulation provisoire du bassin amont vers le dernier bassin absorbant dit la "mare Cadinot".

Alain COUROYER est vice président des Bassins Versants du Dun et de la Veules.



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Il est obligatoire pour les communes soumises à un plan de prévention des risques approuvé ou concernées par un plan particulier d'intervention (installation nucléaire ou établissement de type SEVESO). Le PCS complète et appuie les actions des services de secours.

La Commune d'Angiens est concerné par ce PCS, de part sa proximité avec la Centrale Nucléaire de Paluel.

Ce document est en cours de rédaction pour notre Commune, il décrira entre autre : les responsabilités du Maire en matière de responsabilité civile, les objectifs du PCS (information, alerte, mise à l'abri des populations, appui aux services de secours...), les risques auxquels la Commune peut-être confrontés, l'organisation de la gestion de crise...

A ce jour, la Commune d'Angiens est principalement exposée au risque technologique de type nucléaire.

L'équipe de la Commission Aménagement s'est réunie le 29 décembre 2020 afin de travailler sur le document en question. Quand la rédaction du document sera achevée, il sera communiqué aux populations.

## COVID 19

Rappel de l'article 1 de l'arrêté préfectoral 2021-01-21-01.

Le port du masque est obligatoire dans toutes les communes du Département de la Seine-Maritime, pour toutes les personnes à partir de 11 ans, sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public.

Conformément aux dispositions de l'article L.3136-1 du code de la santé publique, la violation de ces mesures est punie d'une amende de 135€.



## LA PÊQUE A PIED

Quand qu'les couseins, couseines se r'trouvent, se r'découvrent ensembe, en vacances, au bord de la mé en même temps, faut s'occuper.

L'mieux, est la pêque.

« Queu pêque que j'allons fé an'huy ? Comment qu'est la mahèye ? D'oyou qu'est l'vent ?

-Veux-tu fé un coup d'pousseux ?

- Qui qu'ch'est un pousseux ?

- Est comme qui dirait un ov'leux qu'a perdu ches dents, pis que j'y ons amahè un filet su l'devant, pis ramouchè au milieu du manche. Tu vas vaie, si tu fais la d'chendante pis la montante, tu s'sas tannèye...

A mouins qu'tu veules fé un coup d'fouènes. Là, j'aïme mieux t'die tout d'suite, si t'es prinze pa les reins, tu pouhas pin cotinuer. Est te qui t'sens!

J'pourrions aller étou à lannets ou à balanches. Là, nos faut trouver des roussiàs pou hâquer. Faudra rarriver d'bonne heuze. Pis si j'pêquons pin d'salicoques, j'irons à vignots, pét-ête que j'trouv'rons des bulots ! tu sais bien, est un genre de calipétôts d'mé en pus gros pis pus pouintu...

Si j'sommes berniques, j'pourrions toujou ram'ner des lampottes... J'dis cha histoué d'rie.

La pêque est pin comme la cache, en trachant bien, j'reuv'rons jamais berdouille.

D'vieuilles affés, j'en trouv'ons bien pou s'affrêler, mais pou s'caôcher, eul mieux est oco eune bonne pé d'galôts, l'fond d'la mé, il est souvent mal pavè...

T'casses pin la têtite, mache ! Si j'ram'rons rien... A s'sait l'bouquet Comme euj disons cheu nous, pas ?

« Faute de pesson, no mâque des moules».

Si la mé découve assez louin, j'irons jusqu'à la moulié...

Au fait ! Comment qu't'as trouvé l'pesson d'tan fré, hié au soué ?

Il était un ptieu mouligache, pas ?

J'pouvais pin l'envaler, cha f'sait d'la miviache, pas ?



## ➔ Accueil paroissial

**Accueil par le père Brentot au presbytère :**

Mardi, jeudi et vendredi de 8h à 10h et de 16h30 à 18h.

Mercredi de 16h30 à 18h.

Samedi sur rendez-vous.

**Accueil au secrétariat paroissial :**

Lundi, jeudi et vendredi de 10h à 12h.

44 rue d'Ectot - St Valéry en caux

Pour prendre rendez-vous, appelez au

**02.35.97.02.31** ou envoyez un e-mail à

l'adresse suivante :

**paroissestvalery@gmail.com**

## ➔ Etat Civil



**Décès**

03/01/2021 - LENOIR Claudine

## ➔ Le Noël du CCAS

"Cette année, le coronavirus n'a pas permis de nous réunir autour du traditionnel repas de fin d'année.

Nous nous sommes donc rendus au domicile de chaque personne de plus de 65 ans pour leur offrir un cadeau.

Souhaitons que 2021 nous permette de reprendre ces sympathiques rencontres et de retrouver une vie un peu plus sereine."

Agnès Bénard, Maryse Hanzard et toute l'équipe du CCAS.

**Directeur de la publication :**

J-M FERMENT

**Comité de rédaction :**

O.LE GALLAIS, C.PIMENTA, L.LETAILLEUR, J-C. LEUSIERE, A.PAULMIER.

**Conception :**

L.LETAILLEUR

**Impression par nos soins**

**Tirage 300 exemplaires**

**Dépôt légal en cours**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



**St Valentin**



"Je t'aime dans le temps. Je t'aimerai jusqu'au bout du temps. Et quand le temps sera écoulé, alors, je t'aurai aimée. Et rien de cet amour, comme rien de ce qui a été, ne pourra jamais être effacé." - Jean d'Ormesson

## ABRIS DE JARDIN : RÉGLEMENTATION

**Vous avez un projet d'abri de jardin...**

Si la surface au sol est comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>, vous devrez remplir une déclaration préalable de travaux en mairie qui vérifiera si vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur dans votre commune.

Vous devrez joindre un plan de situation de votre terrain et un plan de masse.



Si vous ne recevez pas de courrier dans un délai de un mois de la part de l'administration, c'est que votre demande est acceptée.

Au dessus de 20 m<sup>2</sup>, un permis de construire est demandé.

Au dessus de 5m<sup>2</sup>, votre abri de jardin sera soumis à une taxe redevable une seule fois dans les 6 mois.

## VOEUX DU CLUB DU 3ÈME AGE ET DES ANCIENS COMBATTANTS



"Cette année 2020 ne nous a pas permis de réaliser les repas ou sorties que nous avions envisagés, aussi afin d'apporter un peu de joie, en cette fin d'année, nous avons décidé après consultation des bureaux des 2 associations, de nous unir pour offrir à nos adhérents un colis leur permettant d'améliorer leurs repas de fête.

En tout, près d'une centaine de personnes, ont pu recevoir notre panier garni.

A toutes et tous, nous adressons nos meilleurs voeux. Une pensée émue pour nos adhérents disparus en cette année 2020."

Sylviane Gratigny, présidente des anciens combattants et Patrick Viandier, président du club du 3è âge.

## CADEAUX DU COMITÉ DES FÊTES

"L'équipe du comité des fêtes n'ayant fait aucune animation durant l'année 2020, a décidé de faire parvenir à chaque enfant de la commune de 0 à 12 ans un bon cadeau d'une valeur de 15€. Les ados de 13 à 18 ans n'ont pas été oublié, le même cadeau sera fait sous forme d'étrennes au mois de janvier.

En espérant que l'année 2021 sera plus riche en événements."

Alexandre Paulmier et toute l'équipe du comité des fêtes.